

ENTRETIEN AVEC ALECOS MICHAELIDES*

CHYPRE: VINGT ANS APRES L'INVASION TURQUE

Cet entretien a été conduit par Stephanos Constantinides **

Chypre d'une superficie de 9,251 kilomètres carrés est la troisième plus grande île de la Méditerranée après la Sicile et la Sardaigne. L'île est située à l'extrémité nord-est de la Méditerranée orientale, à 380 km au nord de l'Égypte, à 105 km à l'ouest de la Syrie et à 75 km au sud de la Turquie. La Grèce continentale se trouve à une distance de 800 km à l'ouest de Chypre alors que les îles grecques les plus proches sont situées à une distance de 380 km à l'ouest. Elle occupe ainsi une situation géopolitique privilégiée; d'où son importance stratégique.

La population de l'île s'élève à 750 000 dont 80% sont des Grecs, 18% des Turcs et 2% d'autres (maronites, Arméniens, etc).

Chypre apparaît pour la première fois dans l'histoire de la civilisation au 6^e millénaire av. J.-C. Au 2^e millénaire av. J.C., les Grecs Achéens s'établirent dans l'île et introduirent la langue et la culture grecques. Tant la langue et la culture grecques sont préservées jusqu'à nos jours.

Les principales Cités chypriotes ont collaboré au cours du 5^e siècle av. J.C. avec Athènes alors que plus tard l'île a fait partie de l'empire d'Alexandre le Grand. Chypre a par la suite fait partie de l'Empire romain et de l'Empire byzantin. Conquise au moment des croisades par Richard Coeur-de-Lion d'Angleterre elle a été cédée plus tard aux Lusignans de France qui établirent à Chypre un royaume sur le modèle féodal de l'Occident (1192 à 1489). Des Lusignans l'île passa à Venise, puis aux Turcs (1571-1878) et finalement aux Anglais.

Chypre prit part à la guerre d'indépendance de la Grèce (1821) et après la création de l'Etat grec (1830) elle exigea d'y faire partie. C'est de cette époque que date le mouvement de l'Enosis, c'est à dire l'Union avec la Grèce.

La colonisation anglaise dura jusqu'en 1960. Après une lutte armée de quatre ans (1955-1960) les chypriotes compte tenu du contexte international de l'époque abandonnèrent la revendication de l'union avec la Grèce en faveur

* Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre depuis le 28 février 1993. Ancien président de la Chambre des représentants (1977-1981).

** Directeur du Centre de recherches helléniques (Canada), il enseigne la science politique à l'Université du Québec à Montréal.

d'une République indépendante¹.

La constitution imposée à la République de Chypre par l'insistance britannique et turque s'est avérée inapplicable. En 1963 quand le président de la République, l'archevêque Makarios, proposa quelques amendements afin de faciliter le fonctionnement de l'appareil de l'Etat, les dirigeants de la communauté chypriote-turque (18% de la population) avec le soutien de la Turquie sont entrés en rébellion (décembre 1963). Devant les menaces d'une intervention turque le gouvernement de Chypre fit appel au Conseil de sécurité de l'ONU qui envoya dans l'île une force de maintien de la paix.

Le 15 juillet 1974, la junte militaire d'Athènes organisa un coup d'Etat à Chypre pour renverser le président Makarios. La Turquie, utilisant comme prétexte ce coup d'Etat envahit Chypre le 20 juillet et occupa 37% de son territoire.²

L'invasion et l'occupation turque furent condamnées par l'ONU (Conseil de sécurité et l'Assemblée générale), le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et le Mouvement des Pays non-alignés.

Plusieurs séances de négociations entre les deux communautés de l'île n'ont pas donné de résultat. Du côté grec on considère que l'échec des négociations pour trouver une solution à la question chypriote est dû à l'intransigeance turque et aux efforts continus de la Turquie de promouvoir le partage de l'île sinon de l'occuper dans son ensemble. C'est dans ce but, soutient-on qu'Ankara maintient dans l'île une armée d'occupation de plus de 37 000 soldats et procède par ailleurs à la colonisation de la zone occupée avec déjà plus de 90 000 colons d'Anatolie.

Même si les résolutions de l'ONU prévoient le retrait des troupes turques de Chypre, la Turquie ne les a pas respectées. Elle a même encouragé la proclamation unilatérale de la "République turque de Chypre du nord" dans la partie occupée de l'île. La communauté internationale l'a considérée comme "nulle et non avenue"³.

Le Secrétaire général de l'ONU Boutros-Ghali a tenté de débloquer la situation en proposant un "ensemble d'idées" qui furent adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Elles prévoyaient une solution fédérale avec un Etat bi-zonal (résolution 750 du Conseil de sécurité du 10 avril 1992⁴). Les négociations n'ont pas abouti à un règlement et Boutros-Ghali proposa le 1^{er} juillet 1993 une série de "mesures de confiance" destinées à faciliter les négociations. Elles prévoyaient entre autres la réouverture de l'aéroport international de Nicosie fermé depuis 1974, la remise de Varosia (le quartier de Famagouste habité avant l'invasion turque par les Grecs) à l'ONU pour permettre à quelques milliers de Grecs d'y retourner et des échanges économiques entre les deux communautés.

Les "mesures de confiance" n'ont rien donné et le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport du 30 mai 1994 reconnaissait que l'échec de ses efforts

était dû au manque de volonté politique du côté turc pour aboutir à une solution.

Dans une lettre envoyée au Secrétaire général de l'ONIJ Boutros-Ghali le 7 septembre 1994, le président de la République de Chypre M. Glafkos Clerides réaffirme que c'est le manque de volonté politique de la part de la Turquie qui empêche de trouver une solution à la question chypriote. Il insiste aussi sur le fait que toute négociation doit se faire en tenant compte du paragraphe 2 de la résolution 939 du Conseil de sécurité de l'ONU (29 juillet 1994) qui stipule "un Etat de Chypre doit être doté d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques".

Stephanos Constantinides- Monsieur le ministre, vingt ans après l'invasion de Chypre par la Turquie, après des années de négociations sans résultat, pourriez-vous préciser la politique de la République de Chypre sur la question chypriote en ce moment ?

Alecos Michaelides- Nous avons fait l'évaluation que les efforts consentis pendant ces vingt années ont été voués à l'échec pour deux raisons. La première raison fut la mauvaise évaluation de notre part des positions des Turcs qui nous a conduit à adopter une approche constitutionnelle pour la solution du problème. La seconde raison qui n'a pas permis à ces efforts d'aboutir fut l'intervention des tierces parties qui influençaient l'évolution des questions internationales et qui se rapprochaient des positions turques pour éviter un affrontement, chaque fois que les négociations arrivaient à une phase cruciale où l'on saurait si on allait vers une solution ou non. Ces deux raisons expliquent l'échec des efforts pendant ces vingt ans pour trouver une solution. Il est caractéristique de ce point de vue que le Secrétaire général de l'ONU dans son dernier rapport ait parlé du manque de volonté politique comme l'élément qui explique selon lui l'échec de tous ces efforts. Il fait évidemment référence au manque de volonté politique du côté turc⁵. La question est de savoir ce que nous faisons aujourd'hui, quelle est notre approche, après cette constatation. Nous considérons qu'il n'est pas possible de discuter de constitution avant de trouver une solution au problème de fond. C'est une perte de temps d'aborder l'aspect constitutionnel du problème. Il faut discuter des aspects qui constituent effectivement l'essence même du problème et qui vont montrer si la volonté politique pour une solution est là. Et ces aspects sont la présence de l'armée turque à Chypre et la sécurité du pays. Nous parlons de la présence de 37.000 soldats Turcs, présence de plus de trois cents chars et l'existence d'un aéroport militaire. Un de mes collègues européens à qui justement je faisais part de cette présence militaire massive turque dans l'île, m'a fait remarquer que l'ensemble de l'armée de son pays n'était pas aussi importante que l'armée turque à Chypre! C'est ici que se pose le problème, car nous sommes continuellement sous la menace de l'armée d'occupation turque.

Pour faire face à cette situation le président Clérides a proposé un plan de

démilitarisation. Y-a-t-il d'autres propositions ? Nous n'acceptons pas certaines suggestions qui parlent de diminution des forces en place, parce que cela fait l'affaire de la Turquie. Même si le nombre des soldats de l'armée d'occupation turque baisse de 37 000 à 25 000 cela ne change rien puisque c'est toujours l'occupation, une menace permanente pour nous. Nous, nous proposons la démilitarisation totale. Sinon nous allons renforcer notre défense. C'est de notre devoir moral de nous défendre. C'est pourquoi nous voulons discuter de cette question qui constitue l'essence même du problème chypriote avant de discuter son aspect constitutionnel.

S.C.- Monsieur le ministre est-ce que vous considérez que pendant vingt ans la partie grecque a donné plus d'importance à la constitution et qu'elle a négligé l'aspect international du problème ?

A.M.- Nous avons mis totalement l'accent sur la constitution. C' était sans doute justifié aux premières années de l'invasion turque. Mais il est devenu clair par la suite que ces discussions constitutionnelles étaient une perte de temps. Quand le leader Chypriote-turc Rauf Denktash parle de la partie occupée de Chypre comme d'un Etat séparé, quand il parle d'annexion de cette partie à la Turquie, à quoi cela sert-il de continuer de discuter de constitution ? C'est pourquoi nous ne discutons pas cette question, nous voulons discuter de sécurité, nous voulons discuter de la présence de colons "importés" de la Turquie pour changer la structure démographique de l'île. Selon des sources turques, les colons - plus de 90 000- constituent maintenant la majorité de la population dans la partie occupée de Chypre. A quoi bon discuter de constitution dans ce contexte ?

S. C.- De quelle façon cette nouvelle politique sera mise en application ?

A.M.- Nous demandons l'implication des membres permanents du Conseil de sécurité. Même si c'est le Secrétaire général de l'ONU qui a le mandat de surveiller les négociations, nous croyons que leur implication donnera une dimension politique différente à ses efforts. Nous voudrions des discussions au sein d'une conférence internationale avec la participation des pays membres permanents du Conseil de sécurité, d'un représentant de la Communauté européenne, de la Grèce, de la Turquie, des deux communautés et bien sûr de la République de Chypre. Nous parlons donc d'un changement tant au niveau des procédures qu'au niveau du contenu des négociations.

S.C.- Pensez-vous que cette nouvelle politique coïncide avec l'option de ceux qui parlent de retirer les concessions déjà faites du côté grec et de négocier d'une base zéro ?

A.M.- Je ne vois pas la nécessité de faire une telle déclaration. D'abord pour ce qui est des accords de sommet entre les présidents Makarios-Kyprianou et Rauf Denktash nous pensons qu'il ne faut pas les rejeter⁶. Notre position ne sera pas meilleure en les rejetant.

Pour le reste, tout document déposé à un moment des négociations l'a été dans une perspective qui n'a pas abouti. Donc automatiquement il a perdu sa valeur par la suite. Par conséquent le départ de toute négociation ne peut être autre que les accords de sommet. Ces accords prévoient un certain nombre des choses qui peuvent constituer une base de solution du problème chypriote. Par exemple il est précisé dans ces accords que la solution du problème doit être basée sur la création d'une fédération. Ceux qui s'opposent à la création d'une fédération que proposent-ils comme alternative ? Je reconnais que pour un petit pays comme Chypre la fédération bizonale n'est pas la solution idéale. Mais il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons à l'heure actuelle et des rapports de force. De l'autre côté les accords de sommet Makarios-Denktaş prévoient que dans une fédération les libertés essentielles seront garanties.

S.C.- Il y a aussi le problème de l'égalité politique entre les deux communautés. Comment peut-on parler d'égalité entre la communauté turque qui constitue le 18% de la population et la communauté grecque qui constitue le 80% de la population ? Est-ce qu'il n'y a pas là une perversion des principes démocratiques ?

A.M.- Le problème existe malheureusement parce que l'armée turque occupe le 37% du territoire de Chypre. La minorité turque a derrière elle la Turquie et l'armée d'occupation. Effectivement les Turcs parlent d'une fédération ou les deux communautés seront égales à savoir qu'elles partageront le pouvoir à égalité au sein de l'Etat, pire encore ils parlent de souveraineté partagée entre deux Etats. Dans ce cas il ne s'agit pas d'une fédération, mais d'une confédération, avec en réalité deux Etats souverains. Bien sûr nous, nous n'acceptons pas une telle solution. Cela signifie égalité entre la majorité et la minorité ce qui est antidémocratique et va à l'encontre des droits de la personne. Dans les résolutions du Conseil de sécurité l'égalité politique entre les deux communautés est définie simplement comme la participation effective de deux communautés aux organes de l'Etat. Mais participation effective ne signifie pas égalité. Nous sommes d'accord pour une telle participation puisque nous avons accepté le principe d'un Etat fédéral. Mais nulle part, ni dans un Etat fédéral, ni dans un Etat unitaire les droits de la majorité ne sont brimés par ceux de la minorité.

S.C.- Est-ce que le dialogue de ces vingt dernières années en insistant sur l'aspect constitutionnel du problème n'a pas fait oublier l'occupation turque ?

A. M.- C'est sûr que nous avons transformé le dialogue en une discussion sur les aspects constitutionnels du problème, alors que l'essence du problème est l'occupation turque. Il ne faut pas oublier cependant que nos efforts pour trouver une solution pendant cette période étaient influencés par l'action des tierces parties. Prenez aujourd'hui l'exemple des mesures de confiance proposées en juillet 1993 par le Secrétaire général de l'ONU. Les Américains et les Anglais et le Conseil de sécurité en général, mais surtout les deux premiers, voulaient

mêler la Turquie dans ce processus en disant, non pas publiquement, que la décision sur l'acceptation de ces mesures serait prise à Ankara. Pourtant quand ce processus a échoué la première chose qu'ils ont voulu faire c'était de sauver la face à la Turquie en jetant la responsabilité de cet échec sur Rauf Denktaş. Si je cite cet exemple c'est pour montrer que les gouvernements précédents avaient les mêmes difficultés que nous. Ils ne maîtrisaient pas le processus des négociations à cause de l'intervention des tierces parties.

S.C.- Je voudrais justement vous demander quelle est votre analyse de la situation internationale à l'heure actuelle et de quelle façon elle influence la question chypriote : positivement ou négativement ? Et bien sûr par rapport à la place que la Turquie occupe sur l'échiquier international.

A.M.- Dans le nouvel ordre mondial, la Turquie a perdu beaucoup de son importance stratégique. Mais en même temps la Turquie joue une nouvelle carte, celle du danger intégriste. Il y a ensuite l'importance économique de la Turquie.

Concernant le fondamentalisme islamique il y a une inquiétude certaine tant aux Etats Unis qu'en Europe. La Turquie exploite cette inquiétude et elle se présente comme le pays musulman modèle : institutions laïques et démocratiques et rempart au fanatisme. Bien sûr ce point de vue ne tient pas vraiment parce qu'il y a en Turquie un courant intégriste très fort et parce que la Turquie n'est pas un pays démocratique. Les droits de la personne sont violés de façon brutale et systématique dans ce pays.

Quant à l'importance économique de la Turquie, il s'agit, ne l'oublions pas, d'un marché de soixante millions d'habitants. Même si l'économie de la Turquie est en mauvais état, les investisseurs étrangers font des profits énormes. Cela est possible à cause du manque de lois sociales et d'une main d'oeuvre à bon marché.

Vous m'avez demandé mon analyse de la situation internationale. Je crois que le grand changement survenu après la fin de la guerre froide est que l'économie a pris le devant sur les problèmes de défense et de confrontation idéologique. Ainsi les positions politiques sont déterminées par les intérêts économiques. Dans ce contexte la Turquie a évidemment une avance considérable sur nous.

Mais il ne faut pas croire que tout va bien pour la Turquie. Son économie est en mauvais état, l'inflation est très élevée, sa dette augmente et son déficit aussi.

Autre élément à signaler, l'échec de la politique turque envers les anciennes républiques musulmanes soviétiques. La Turquie n'a tout simplement pas les moyens d'une politique de défense pour ces pays ni les moyens financiers pour leur apporter une aide. En outre elle ne peut pas faire face à une confrontation avec la Russie qui considère toujours ces républiques comme faisant partie de son champ d'influence.

Enfin, la Turquie fait face au problème kurde. Dans une conversation que j'ai

eu dernièrement avec un ministre des affaires étrangères d'un pays européen, il me disait que la Turquie essaie de les rassurer en leur demandant de ne pas réagir aux moyens brutaux qu'elle utilise contre les Kurdes, avec la promesse que dans deux ans elle en finira avec le problème kurde. Mais le problème kurde est là pour longtemps. Je ne peux pas prévoir comment il va évoluer, mais une chose est sûre : on ne peut pas écraser tout un peuple. Enfin l'opinion publique internationale commence à réagir aux violations des droits de la personne et aux brutalités commises contre les Kurdes.

En définitive, les données internationales ne sont ni absolument négatives ni absolument positives pour la Turquie.

S.C.- Comment évolue la question de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne ? Quelles sont les perspectives ? Etes-vous optimiste ?

A.M.- Il y avait auparavant un point de vue selon lequel l'entrée de Chypre à l'Union européenne n'était pas possible sans que la question chypriote soit auparavant résolue. Notre position au contraire fut de souligner qu'à partir du moment où ce n'est pas nous qui empêchons la solution du problème, il n'y a pas de raison de ne pas aller de l'avant. Dans la mesure où c'est la Turquie qui ne veut pas de solution de la question chypriote, commencer les négociations qui vont nous permettre d'adhérer à l'Union européenne c'est exercer la pression nécessaire sur ce pays pour l'amener à se conformer aux résolutions de l'ONU et faciliter une solution du problème chypriote⁷. La preuve que la Turquie s'inquiète d'une possible adhésion de Chypre à l'Union européenne est sa réaction à l'avis émis le 30 juin 1993 par la commission de Bruxelles, avis favorable à la demande d'adhésion de Chypre.

Pourtant, ce sont surtout les Chypriotes-turcs qui vont tirer le plus grand profit de cette adhésion. Pourquoi alors la Turquie s'oppose-t-elle à l'entrée de Chypre à l'Union européenne ? Parce qu'elle a des ambitions sur l'ensemble de l'île et l'adhésion de Chypre à l'Union européenne mettrait fin à ses projets expansionnistes. Pour nous par contre cette adhésion est une garantie pour assurer notre indépendance, qui est menacée par la Turquie qui occupe illégalement 37% de notre territoire.

L'étape décisive suivante dans cette marche vers l'Europe est de fixer la date des négociations pour l'adhésion. Malheureusement l'Europe doit résoudre ses propres problèmes institutionnels avant son nouvel élargissement. Personnellement, cependant, je suis optimiste. Je crois que tôt ou tard l'Europe va nous accepter.

S.C.- Que pensez-vous de la décision de la Cour européenne d'interdire les importations dans les pays de l'Union européenne de produits provenant de la partie occupée de Chypre ?

A.M.- C'est une décision normale, basée sur le droit international.⁸ Il y a à Chypre une autorité légale, c'est le gouvernement de Chypre. Permettre les

importations de la zone occupée c'est reconnaître la légalité d'occupation, ce qui est impossible en droit international. En définitive cette décision de la Cour européenne qui est obligatoire pour tous les pays membres de l'Union européenne renforce la légalité internationale.

S.C.- Monsieur le ministre, voudriez-vous nous parler des relations de Chypre avec la Grèce, et en particulier de la doctrine commune de défense ?

A.M.- Ces relations résultent de la constatation que la question chypriote est une question nationale pour la Grèce. La question chypriote existe à cause des visées expansionnistes de la Turquie. Par conséquent la Grèce n'a d'autre choix, comme un de trois pays garants de l'indépendance de Chypre que de la défendre. La doctrine de défense commune prévoit justement les moyens pratiques de cette défense. Puisque la volonté politique était là il fallait trouver les moyens de la matérialiser. C'est ce que nous sommes en train de faire avec cette doctrine de défense commune. Avec la présence de 37.000 soldats turcs dans la partie occupée de Chypre avons-nous d'autre choix ?

Remarquez cependant, comme je l'ai déjà mentionné, que le président de la République Glafkos Clerides a écrit le 17 décembre 1993 au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, pour proposer la démilitarisation complète de Chypre. Nous étions et nous sommes toujours prêts à dissoudre la garde nationale, dont l'armement serait conservé par les forces de l'ONU à condition bien sûr que la Turquie retire ses troupes de Chypre et que les Chypriotes turcs remettent aussi leurs armes aux forces de l'ONU. Le président Clerides proposait encore la consignation, auprès de l'ONU, des sommes économisées sur les achats d'armements pour les utiliser aux bénéfices de deux communautés. Le Gouvernement chypriote était encore prêt à prendre en charge financièrement le contingent de Nations unies à Chypre.

C'est la Turquie qui a rejeté ce plan. Dès lors nous n'avions pas d'autre choix que de demander à la Grèce, puissance garante, de nous défendre.

Dans l'ensemble nos relations avec la Grèce sont excellentes. Nous travaillons ensemble dans tous les domaines.

S.C.- Monsieur le ministre, comment évaluez-vous le rôle et le soutien de la diaspora chypriote et de façon plus générale celui de la diaspora grecque dans l'effort de trouver une solution à la question chypriote ?

A.M.- Nous estimons que ce rôle est important. L'apport de Chypriotes et des Grecs en général de la diaspora fut précieux dans la lutte pour la sauvegarde de notre indépendance. Nous les considérons comme l'avant garde de cette lutte et nous les remercions pour leurs efforts continus.

NOTES

1. Sur l'histoire de Chypre voir entre autres: Achille Emilianides, **Histoire de Chypre**, Paris, (PUF, Collection "Que sais-je?"), 1969, Sir George Hill, **A History of Cyprus**, 4 vol., Cambridge, 1940, 1948, 1952, Jean-François Drevet, **Chypre, île extrême, chronique d'une Europe oubliée**, Paris, Syros/Alternatives, 1991 et Georges Ténékides, **Chypre, histoire récente et perspectives d'avenir**, Paris, Nagel, 1964.
2. Sur les accords de Zurich-Londres et la période trouble qui a suivi voir Tenekides, op. cit., Drevet, op. cit., et une importante documentation de l'ONU.
3. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 353 du 20 juillet 1974, exige le retrait des troupes turques. Après la proclamation unilatérale de la "République turque de Chypre nord", le Conseil de sécurité de l'ONU, par sa résolution 541 du 18 novembre 1983, la considère "comme nulle et non avenue".
4. L'"ensemble d'idées" du Secrétaire général de l'ONU Boutros-Ghali ont été soumises au Conseil de sécurité dans son rapport du 3 avril 1992 et enterinées par la résolution 750 du 10 avril 1992.
5. Rapport du Secrétaire général de l'ONU M. Boutros-Ghali au Conseil de sécurité de l'ONU du 30 mai 1994.
6. Ces accords ne sont que des principes de négociation vagues et interprétés de façon différente par les parties. Ils ont été préparés par l'ONU et soumis le 12 février 1977 au président Makarios et au leader Chypriote-turc Rauf Denktash à une rencontre sous les auspices du Secrétaire général de l'organisation mondiale à l'époque, Kurt Waldheim. En mai 1979 le président de la République de Chypre Spyros Kyprianou et le leader chypriote-turc Rauf Denktash se sont mis à nouveau d'accord sur les mêmes principes pour continuer le dialogue intercommunautaire.
7. Sur les suggestions conjointes du Président Clerides et de Boutros-Ghali, le Conseil des ministres des Douze a nommé - malgré les objections de la Turquie - Serge Abou (décembre 1993) observateur de l'Union européenne pour suivre l'évolution des négociations sur la question chypriote.
8. La décision de la Cour européenne a été rendue le 5 juillet 1994.

DOCUMENT

UN SECURITY COUNCIL RESOLUTION 541 OF 18 NOVEMBER 1983

The UN Security Council adopted on 18 November 1983 resolution 541 (1983) by 13 votes in favour, one against (Pakistan) and one abstention (Jordan).

Following is the text of the resolution:

The Security Council,

Having heard the statement of the Foreign Minister of the Government of the Republic of Cyprus,

Concerned at the Declaration by the Turkish Cypriot authorities issued on 15 November 1983 which purports to create an independent state in northern Cyprus,

Considering that this Declaration is incompatible with the 1960 Treaty concerning the establishment of the Republic of Cyprus and the 1960 Treaty of Guarantee,

Considering therefore that the attempt to create a "Turkish Republic of Northern Cyprus" is invalid, and will contribute worsening of the situation in Cyprus,

Reaffirming its resolutions 365 (1974) and 367 (1975),

Aware of the need for a solution of the Cyprus problem, based on the mission of good offices undertaken by the Secretary-General,

Affirming its continuing support for the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus,

Taking note of the Secretary-General's statement of 17 November 1983,

1. Deplores the Declaration of the Turkish Cypriot authorities of the purported secession of part of the Republic of Cyprus;

2. Considers the Declaration referred to above as legally invalid and calls for its withdrawal;

3. Calls for the urgent and effective implementation of its resolutions 365 (1974) and 367 (1975);

4. Requests the Secretary-General to pursue his mission of good offices in order to achieve the earliest possible progress towards a just and lasting settlement in Cyprus;

5. Calls upon the parties to co-operate fully with the Secretary-General in his mission of good offices;

6. Calls upon all states to respect the sovereignty, independence, territorial integrity and non-alignment of the Republic of Cyprus;

7. Calls upon all states not to recognize any Cypriot state other than the Republic of Cyprus;

8. Calls upon all states and the two communities in Cyprus to refrain from any action which might exacerbate the situation;

9. Requests the Secretary-General to keep the Security Council fully informed.